

Carrefour Voyages en Israël/Palestine : illégitime, illégal, inacceptable

Le tourisme sioniste des tours-opérateurs israéliens relayé par Carrefour Voyages piétine allègrement son obligation de ne pas se mettre au service d'un Etat occupant dans les territoires militairement occupés soumis à une colonisation de peuplement. Ce tourisme s'adresse principalement à un public s'intéressant aux sites chrétiens, aux mythes bibliques et à la rigueur aux sites nabatéens de Jordanie. Alors qu'il se montre complaisant vis-à-vis des 100 à 200 ans des croisades, il ignore superbement les 1400 ans d'histoire arabo-musulmane palestinienne. Les Palestiniens, vrais habitants originels du pays, qui représentent la moitié de la population des territoires contrôlés par Israël, sont les grands absents de ce tourisme sélectif.

Au terme de cet examen, on comprendra ce que signifient « Israël » et « culture » dans les titres relayés par CARREFOUR.

Les remarques ci-dessous portent sur 12 voyages proposés en date du 5 juin 2014 :

- V1 : «Circuit d'Israël – Merveilles d'Israël »
- V2 : « Israël – circuit LE SUPER BLEU JORDANIEN »
- V3 : « JERUSALEM VUE DE BETHLEEM »
- V4 : « Israël – circuit LE SUPER BLEU »
- V5 : « THE BEST – COMBINE ISRAEL – JORDANIE”
- V6 : « CULTURE ET DECOUVERTE ISRAEL ET BETHLEEM »
- V7 : « L'ETOILE »
- V8 : « AUTOTOUR 4 MERS »
- V9 : « Splendeurs d'Israel 8J/7N »
- V10 : « LE MEILLEUR D'ISRAEL »

V11 : « CULTURE ET BIEN ETRE EN ISRAEL »

V12 : « JORDANIE – ISRAEL, TERRES DE CULTURE 2014 »

« Route vers St Jean d’Acre où vous découvrirez la forteresse des Croisés et la crypte de St Jean ».

(V1,J2 ; V2,J2 ; V3,J2 ; V4,J5 ; V5,J5 ; V6,J5 ; V7 ; V8,J5 ; V9,J2 ; V10,J5 ; V11,J5 ; V12,J5)

Les touristes seront guidés vers les vestiges de l’occupation croisée (12eme-13eme siècle) et ne verront rien du reste de 3000 ans d’histoire palestinienne. En particulier, ils ne verront pas le nettoyage ethnique en cours à St Jean d’Acre, en particulier dans la vieille ville où l’objectif d’Israël est d’en chasser la population palestinienne pour y établir un tourisme de luxe d’où tout le passé palestinien est effacé.

A lire : Acre face aux anciens et nouveaux colonisateurs.

<http://www.tarabut.info/en/articles/article/Acre-Facing-Colonization/>

« ... votre hôtel appartenant à un kibboutz. Dîner.(...) Après votre petit-déjeuner, introduction au concept du kibboutz, institution spécifique à l’état d’Israël ».

(V1, J2-3)

Ce qui ne sera pas montré : le kibboutz comme stricte institution raciste, d’où tout habitant palestinien devait être chassé, puis où aucun Palestinien ne peut vivre. Ce qui ne sera pas montré : le mythe du kibboutz est mort depuis longtemps, sauf rares exceptions les kibboutz se sont adaptés à l’économie libérale.

« Arrêt au Mont de Béatitudes puis visite de Capharnaüm avec la maison de Pierre, l’ancienne synagogue et Tabgha. Déjeuner de poisson » St Pierre » au bord du lac de Tibériade. Route vers Nazareth, la plus grande ville arabe du pays pour visiter l’église de l’Annonciation, grande église du Moyen Orient qui selon les traditions chrétiennes est l’endroit où l’ange Gabriel apparut à Marie. Vous pourrez admirer de belles fresques contemporaines qui proviennent de partout à travers le monde et qui représentent la Vierge et l’enfant Jésus ».

(V1,J3 ; V2,J3 ; V3,J3 ; V4,J4 ; V6,J4 ; V7 ; V12,J4)

Encore une fois, seule la présence chrétienne est évoquée, la

présence musulmane est ignorée alors qu'elle est majoritaire parmi les Palestiniens d'Israël. Le nettoyage ethnique de la Nakba et les villages palestiniens détruits sont aussi ignorés.

« Arrêt à Yardenit, lieu de baptême idyllique au bord du Jourdain ».

(V1,J4 ; V2,J4 ; V3,J4 ; V4,J4 ; V5,J4 ; V6,J4 ; V8,J4 ; V10,J4 ; V11,J4 ; V12,J4)

Les touristes sauront-ils que le lieu fixé par la tradition pour le baptême de Jésus n'est pas Yardenit, mais Qasr el Yahud, situé à l'est de Jéricho en Cisjordanie occupée ? Israël a fermé ce site après le début de l'occupation militaire en 1967, et établi Yardenit, situé et géré par Israël, comme substitut à Qasr el Yahud.

Source : http://news.bbc.co.uk/2/hi/middle_east/8250071.stm

« Continuation vers Ein Kerem, charmant village d'artiste et haut lieu de la chrétienté ».

(V1,J5)

(situé à 2 km au nord), la plupart des femmes et des enfants ont fui le village. Il a été attaqué par les forces israéliennes durant la campagne de juillet 1948, les habitants ont alors tous dû quitter le village (le 10-11 juillet 1948). Ein Karem est l'un des rares villages arabes à avoir conservé ses constructions presque intactes après la guerre de 1948 ».

Source

: <http://www.palestineremembered.com/Jerusalem/Ayn-Karim/index.html>

« déjeuner biblique dans le désert »

(V3,J2 ; V10,J2 ; V11,J2)

Il s'agit peut être d'une allusion à l'errance de 40 ans des Hébreux dans le désert à la suite de la fuite d'Égypte. Mais celle-ci n'a jamais existé (voir : La bible dévoilée). Dans l'antiquité, le Naqab (Néguev) a été nabatéen puis arabe avec une forte population bédouine, mais jamais de religion juive. Avant 1948, seule 1% de la population était juive. Après 1948, 90% de la population bédouine a été expulsée du Naqab (Brochure UJFP « Néguev, le désert des Bédouins »).

« Baignade dans les eaux salées de la mer Morte »

(V1,J4 ; V4,J3 ; V5,J3 ; V6,J6 ; V7 ; V8,J3 ; V9,J5 ; V10,J3 ; V11,J3 ; V12,J10)

Depuis l'occupation militaire de la Cisjordanie en 1967, Israël exploite à son profit les ressources touristiques de la mer morte. Par contre les checkpoints interdisent aux Palestiniens de s'approcher de la mer morte au sud de la jonction entre la « route 1 » et de la « route 90 ».

Enfin on notera que la seule grande ville de la vallée du Jourdain, Jéricho, ville palestinienne, est gardée à l'écart du programme.

Nuit au kibboutz Kalia

(V2, J4 ; V3, V4, J3 ; V5, J3 ; V6, J3)

Le circuit comporte, à son 4eme jour, une nuit dans un hôtel du kibboutz Kalia. Le kibboutz Kalia est une colonie établie en 1929 puis rétablie en Cisjordanie militairement occupée. Il s'agit d'une colonie illégale selon le droit international, et les touristes sont amenés, « à l'insu de leur plein gré », à participer à cette colonisation.

Vieille ville de Jérusalem : **« Vous traverserez des marchés pittoresques jusqu'au quartier juif et le mur des Lamentations » (...)** **« visite des fouilles archéologiques »**

(V1 ; J7 ; V2,J7 ; V4,J6 ; V5,J6 ; V6,J6 ; V7 ; V8,J6 ; V10,J6 ; V12,J6)

* L'annexion de Jérusalem Est et d'une vingtaine de villages périphériques par Israël en 1967 n'est pas reconnue par la communauté internationale. Par conséquent CARREFOUR VOYAGES se livre à une activité illégitime et illégale.

** Les touristes sauront-ils que les Palestiniens de Jérusalem Est sont privés de citoyenneté et de droits élémentaires, et victimes d'une politique systématique visant à les faire partir de la ville ?

*** Les touristes sauront-ils que le « quartier juif » est en grande partie une construction en « faux ancien » faite sur le quartier palestinien Moghrabi détruit à coups de bulldozer aux lendemains de l'occupation de Jérusalem Est en 1967 ? Soyons aussi certains que les touristes ne seront pas appelés à

identifier les 700 caméras installées par les Israéliens pour surveiller les quartiers palestiniens. Et qu'ils ne verront pas les drapeaux israéliens pendant au long de la rue al-Wad (rue de la vallée intérieure de la vieille ville), qui marquent les « conquêtes » destinées à couper la vieille ville en morceaux en vue de sa colonisation totale.

Sources : Wikipedia, tour alternatif de la vieille ville par le Nidal Center.

**** Les touristes sauront-ils qu'Israël a confié les fouilles archéologiques à une association non-professionnelle d'extrême droite, ELAD, dont l'objectif est de faire disparaître toute présence palestinienne, passée ou actuelle, des zones fouillées.

<http://silwanic.net/> ; Nadia Abu el-Haj : Facts on the ground

« **Visite du tombeau du roi David** »

(V1,J6 ; V2,J6 ; V3,J6 ; V4,J7 ; V5,J7 ; V6,J7 ; V8,J7 ; V9,J7 ; V10,J7 ; V11,J7 ; V12,J7)

Il s'agit d'une tromperie. L'existence du roi David repose sur très peu d'éléments et sa tombe est inconnue. Le soi-disant tombeau est un cénotaphe (monument funèbre vide) construit par les Croisés au 11ème siècle.

Sources : « La bible dévoilée » ;

<http://www.regard.eu.org/articles/Archeologie/TXT.complet.archeo/LDTDDSF.php>

« **traversée de la frontière palestinienne pour Bethléem** ».

(V3,J6)

«**Sous réserve d'autorisation du passage des frontières par les autorités palestiniennes le jour 6.** »

(V2,J6 ; V3,J6 ; V5,J6 ; V6,J6 ; V11,J6)

Cette phrase concerne la traversée du mur d'apartheid, qualifié de « frontière », entre Jérusalem et Bethléem. « Frontière » d'un Etat virtuel, qui n'existe que pour les Palestiniens empêchés de se rendre à Jérusalem, pas pour les Israéliens circulant tranquillement vers les colonies de Cisjordanie... Les organisateurs du tour poussent le cynisme et la désinformation jusqu'à tenter de faire croire que les Palestiniens auraient une quelconque autorité dans la gestion

du mur d'apartheid israélien !

« Monter vers le plateau du « Golan » pour visiter une presse à olives suivi d'une dégustation d'huile d'olives. Continuation vers Bental Har sur les hauteurs du Golan. Ici, vous surplombez la Syrie et découvrirez le village de Kunetra, ainsi que l'histoire des guerres de 1967 et 1973 ». (V9,J3)

CARREFOUR VOYAGES se prête ainsi, pour le compte d'Israël, à l'exploitation touristique d'une région de la Syrie dont la population a été en grande majorité expulsée, et les villages et fermes détruits, en 1967 pour laisser la place aux colons. L'annexion du Golan en 1981 n'est pas reconnue par la communauté internationale, par conséquent CARREFOUR VOYAGES se livre à une activité illégitime et illégale.

Source : Uri Davis, The Golan Heights under Israeli Occupation, 1967-1981. <http://dro.dur.ac.uk/138/1/18CMEIS.pdf>

PACBI salue le mouvement pour le boycott universitaire qui grandit en Espagne

Pacbi – 2 juin 2014

Source: <http://www.aurdip.fr/>

La Campagne palestinienne pour le boycott universitaire et culturel d'Israël (PACBI) salue le « *Mouvement BDS universitaire pour la Palestine* », une campagne d'ampleur nationale en Espagne, pour sa solidarité de principe avec la lutte des Palestiniens pour la liberté et la justice. Grâce aux efforts inlassables des militants engagés dans cette campagne, le soutien à l'appel palestinien pour un boycott universitaire d'Israël s'étend dans les universités d'Espagne, particulièrement en Catalogne, développant l'activité BDS sur

les campus et faisant prendre conscience du rôle joué par les institutions universitaires d'Israël dans l'organisation, la mise en œuvre, la justification et le blanchiment du régime israélien d'occupation, de colonisation de peuplement et d'apartheid.

Plus de 800 membres du personnel (dont 100 professeurs), chercheurs et étudiants universitaires, ainsi que d'importants syndicats représentant les étudiants et personnels universitaires, dans toute l'Espagne, ont fait leur l'appel de la campagne pour le boycott des institutions universitaires israéliennes complices (1). Cette campagne d'envergure a également reçu l'adhésion de groupes de recherche et d'un département d'une université, le Département des études arabes et islamiques de l'université autonome de Madrid. La pétition de la campagne appelle à la « *suspension de l'accès préférentiel en vigueur à l'Espace européen de la Recherche, prévu aux accords euro-méditerranéens d'association* », et exige « *la suspension des relations de nos universités avec les universités et centres d'enseignement supérieur israéliens jusqu'à ce que l'État d'Israël respecte la législation internationale et les résolutions des Nations-Unies* » (2).

Les Palestiniens se sentent stimulés par ce mouvement grandissant et ses efforts pour faire pression sur les universités d'Espagne et les organismes de financement de l'Union européenne afin qu'ils rompent leurs liens avec les institutions universitaires israéliennes, lesquelles se rendent complices du système israélien à trois niveaux, occupation militaire, colonialisme de peuplement et apartheid. L'intensification de l'action BDS en Espagne se produit au moment même où des accords de partenariat sont conclus, à huis clos, entre universités israéliennes et gouvernements et directeurs d'universités occidentaux, cherchant ainsi à consolider et institutionnaliser les liens avec les universités israéliennes sur les campus à l'étranger. À cet égard, nous saluons l'action courageuse qui a été organisée

récemment par les militants de la Catalogne qui ont occupé les bureaux du secrétariat aux Universités et à la Recherche en Catalogne pour protester contre la signature d'accords de collaboration universitaire entre la région autonome d'Espagne et Israël (3). Cette action a mis au grand jour le manque de transparence dans lequel les accords de partenariat sont signés avec les universités de l'apartheid israélien, et imposés sur les campus d'Europe et d'Amérique du Nord.

PACBI perçoit bien, avec une reconnaissance et un respect profonds, toute la détermination des universitaires, étudiants et militants qui, à travers l'Espagne, se trouvent confrontés à ces méthodes sournoises et montrent qu'il n'est pas question de faire comme si de rien n'était, pas de « *business as usual* » avec des institutions universitaires directement et indirectement impliquées dans la politique raciste de l'État d'Israël et ses violations méthodiques et constantes des droits humains fondamentaux des Palestiniens.

Tout comme en Afrique du Sud où les boycotts, désinvestissements et sanctions ont joué un rôle pivot en aidant à faire tomber le régime d'apartheid, nous sommes convaincus que les démonstrations frappantes comme celles-ci de solidarité internationale sont le moyen le plus efficace pour réussir à mettre fin à l'oppression israélienne à multi-niveaux du peuple palestinien.

[1]<http://pebai.wordpress.com/>

[2] Ibid

>[3]<http://electronicintifada.net/>

PACBI : <http://www.pacbi.org/etemplate.php?id=2444>

Traduction : JPP pour [l'AURDIP](#)

Les architectes britanniques demandent la suspension des architectes israéliens de leur union internationale



Angela Brady, last year's President of the RIBA

L'Institut Royal britannique des Architectes (RIBA) demande la suspension des architectes israéliens de l'Union Internationale des architectes. Cette décision rappelle un précédent important puisqu'en 1978, RIBA a protesté contre l'apartheid en Afrique du Sud en coupant ses liens avec les Écoles d'architecture de ce pays. Cette décision concernant le boycott d'instituts professionnels pourrait bien être une première. Elle a mis en lumière la complicité des architectes israéliens à l'endroit de l'occupation, apparemment sans souci éthique. L'organisme *Architectes et Planificateurs pour la justice en Palestine* s'est mobilisés depuis des années pour en arriver à cette décision. Des architectes et professionnels du monde entier leur ont apporté leur soutien.

L'architecture est une profession profondément liée à la politique. Les architectes israéliens travaillent dans un environnement très politique. Une des écoles d'architecture a ses locaux à l'université Ariel, construite à l'intérieur d'une colonie en Cisjordanie. Les architectes continuent à construire le Mur, les multiples colonies et les quartiers de Jérusalem Est.



La charte de l'Union Internationale des Architectes (IUA) rappelle aux architectes qu'ils ont l'obligation de « *considérer sérieusement l'impact social et environnemental de leurs activités et de respecter et conserver l'héritage.* » Les colonies sont illégales sous la loi internationale. Il y a maintenant dix ans que la Cour Internationale de justice a déclaré illégaux le Mur et les colonies. N'est-ce pas, légitime que les architectes qui se solidarisent à des crimes de guerre et des violations contre les droits humains soient la cible du boycott?

En août 2014, le congrès mondial de l'union des architectes se tient à Durban, en Afrique du Sud. Les participants devront sur place révéler le rôle crucial que les architectes israéliens jouent dans l'occupation : plans des infrastructures de l'occupation et de l'apartheid, judaïsation à grande échelle dans le pays, à Jérusalem Est, en Galilée, dans le Negev et dans les quartiers palestiniens des villes israéliennes.

Adapté de <http://apjp.org/riba-votes-to-suspend-israeli/2014/3/20/riba-votes-to-suspend-israeli-architects-association-from-in.html>

Action BDS en commémoration de la Nakba à Barcelone le 15 mai 2014

Plus de 80 personnes se sont attachés à la « Secretaria d'Universitats i Recerca » (Secrétariat de la recherche et des universités du gouvernement espagnol), ce matin, jeudi 15 mai 2014, date de commémoration de la Nakba .

L'objectif était de dénoncer la complicité des universités catalanes qui contribuent à l'apartheid qu'est en train de vivre la Palestine .

Des membres de la communauté universitaire et des groupes de solidarité avec la Palestine ont occupé l'entrée pour obtenir une réunion afin d'exposer les demandes et soutient la campagne « BDS Boycott Désinvestissement Sanctions ».

À l'extérieur, plus de 50 personnes ont appuyé l'action en distribuant des tracts . En effet, cette action vient à la suite du refus du Secrétariat d'Etat de la Recherche et des Universités » d'une rencontre avec l'un de ses dirigeants; à écouter les demandes et les adhésions recueillies dans le cadre de la campagne « BDS pour la Palestine ».

Les universités sont devenues le principal instrument du « Gouvernement de Convergence et d'Union » à aller de l'avant avec leur alliance avec l'état d'Israël, qu'ils considèrent comme étant une référence.

Beaucoup de secteurs de la société catalane et du milieu universitaire comprennent que de nos jours, signer des accords avec Israël signifie soutenir les institutions israéliennes, et se révèle être complice de l'Apartheid sous lequel vivent des millions de Palestiniens et palestiniennes.

Lors de la réunion, nous avons formulé trois exigences qu'on a voulu faire passer au Secrétariat de l'état de la recherche et des universités, aux partis politiques et au grand public :

1. Nous exigeons la transparence : Nous demandons que vous rendiez publics tous les accords signés avec les entreprises israéliennes et des institutions sous l'égide des administrations publiques, comme le gouvernement.
2. Nous interrogeons le gouvernement s'il peut s'assurer qu'aucun de ces accords impliquent les entreprises israéliennes et les institutions qui jouent un rôle dans : l'industrie militaire, la défense, la sécurité et dans l'occupation illégale et la colonisation des terres palestiniennes. Cette demande vient directement des nouvelles lignes directrices adoptées par l'Union

européenne en Juillet 2013.

3. Nous demandons instamment que, comme il a été demandé de la société civile palestinienne, grâce à la campagne BDS, de ne pas établir d'accords de collaboration avec des institutions académiques israéliennes pendant que l'état d'Israël ne respecte pas la loi internationale et les déclarations des Nations Unies.

Here's some information (including pictures) about this action (in Spanish):

<http://disopress.com/gallery.php?mode=all&id=0DE2MTMxZTZmMjk3Nw%3D%3D&page=1>

http://www.eldiario.es/catalunya/educacion/boicot-academico-Israel-puertas-Generalitat_0_260374654.html

Demis Roussos : « S'il vous plaît, ne chantez pas pour l'apartheid »

Le 2 juin prochain, il est prévu que vous vous produisiez en Israël.

Il y a quelques années vous chantiez « On écrit sur les murs », aujourd'hui, vous vous apprêtez à aller chanter dans un pays qui justement construit un mur de séparation, dans un pays qui viole plusieurs résolutions de l'ONU, à titre d'exemple :

- La résolution 194 qui donne le droit au retour des réfugiés palestiniens.
- La résolution 242 qui exige le retrait de l'armée israélienne des territoires occupés.

– La résolution 3236 qui réaffirme le droit à l'auto-détermination du peuple palestinien.

Nous souhaiterions attirer votre attention sur le fait que les palestiniens subissent une situation d'apartheid.

En effet les palestiniens voient leurs droits bafoués depuis de nombreuses années : ceux qui vivent en Israël n'y ont pas les mêmes droits que les autres citoyens, certains villages bédouins n'étant pas même reconnus par le gouvernement israélien ne reçoivent ni eau ni électricité.

A Jérusalem Est, depuis 1967, plus de 2000 maisons ont été détruites par les autorités israéliennes ; actuellement, plus de 5000 enfants ne sont toujours pas scolarisés.

En Cisjordanie, il y a toujours plus de 150 colonies israéliennes en dépit du droit international et le mur de séparation est toujours debout malgré l'avis de 2004 de la cour internationale de justice qui en dénonce le caractère illégal.

Au quotidien la circulation des palestiniens est entravée par les nombreux check-point, l'accès à l'eau, la nourriture est difficile.

A Gaza, le gouvernement israélien maintient encore son blocus et 54% des gazaouis souffrent d'insécurité alimentaire.

Dans ces conditions, la société civile palestinienne soutenue par la frange la plus progressiste des citoyens israéliens a mis en place en 2005 la campagne BDS (Boycott-Désinvestissements-Sanctions).

Cette campagne non-violente s'inspire de la campagne contre l'Apartheid en Afrique du Sud, elle ne vise pas des personnes, mais un régime politique et ses institutions.

Face à l'impunité d'Israël la campagne BDS prône le boycott tant qu'Israël ne respectera pas le droit international.

Demis Roussos, vous disiez dans votre chanson « Partout autour de nous, y a des signes d'espoir dans les regards » continuez

à diffuser ce message d'espoir et de justice, en ne vous produisant pas en Israël, en refusant cette situation d'apartheid.

Nous vous demandons aujourd'hui de ne pas cautionner ces nombreuses violations des droits humains et de rejoindre les personnalités qui ont choisi de ne plus se produire en Israël tant que son gouvernement ne respectera pas le droit international.

Parmi elles: Cassandra Wilson, Natacha Atlas, Cat Power, Jello Biafra, Lhasa, Gilles Vigneault, Roger Waters, Elvis Costello, Carlos Santana, Annie Lennox, Vanessa Paradis, Gil Scott-Heron ou Massive Attack, et aussi Peter Brook, Susan Sarrandon...

Ne jouez pas en Israël, ne jouez pas pour l'apartheid ! Nous restons à votre entière disposition pour vous fournir toute information utile.

La campagne BDS France

www.bdsfrance.org

campagnebdsfrance@yahoo.fr

Tribune sur Liberation.fr : La France contre les défenseurs du droit international ?



par [Rony BRAUMAN Médecin, essayiste](#), [François DUBUISSON](#)
[Professeur de droit international à l'Université libre de](#)

[Bruxelles \(ULB\)](#) , [Ghislain POISSONNIER Magistrat](#) et [Pierre OSSELAND Avocat](#)

17 avril 2014 à 18:06

Depuis 2009, en France, des militants associatifs se mobilisent dans les commerces, les entreprises, les universités, les médias pour que les consommateurs boycottent l'achat de produits israéliens et que les citoyens exigent de leurs responsables politiques des actions concrètes contre la politique illégale et injuste de l'État d'Israël. Ils sont de plus en plus nombreux à rejoindre la campagne internationale BDS pour «Boycott, Désinvestissement, Sanctions» qui appelle à agir pour le respect du droit international en Palestine. Il s'agit d'une campagne internationale, citoyenne et non-violente, qui a lieu dans plus de 40 États dans le monde.

La campagne BDS trouve son origine dans l'appel lancé, le 9 juillet 2005, par 172 partis, organisations et syndicats palestiniens : «Nous, représentants de la société civile palestinienne, invitons les organisations des sociétés civiles internationales et les gens de conscience du monde entier à imposer de larges boycotts et à mettre en application des initiatives de retrait d'investissement contre Israël tels que ceux appliqués à l'Afrique du Sud à l'époque de l'apartheid».

Elle a pour but d'exercer une pression sur l'État d'Israël, notamment, pour qu'il renonce à la colonisation de la Cisjordanie et de Jérusalem-Est, ainsi qu'à la construction du mur de séparation. Rappelons que, si la colonisation et le «mur» ont été déclarés illégaux par l'avis de la Cour internationale de justice de La Haye du 9 juillet 2004, les États n'ont rien fait ou presque pour pousser Israël à se conformer à cette décision, alors qu'il leur revient de «faire respecter» le droit international. La campagne BDS ne fait finalement que rappeler aux gouvernements leurs obligations légales.

Cependant, la France est le seul pays (avec Israël depuis

2011) à envisager de la rendre punissable pénalement. Un texte interne au ministère de la Justice adopté le 12 février 2010, dite «circulaire Alliot-Marie», garde des Sceaux de l'époque, ordonne aux procureurs de poursuivre ceux qui appellent au boycott des produits israéliens. Depuis l'adoption de la circulaire, des poursuites pénales ont été engagées contre plus d'une quarantaine de militants de la campagne BDS pour «*provocation à la discrimination raciale, nationale ou religieuse*». La situation est d'autant plus choquante que les militants de la campagne alertent le public et l'administration sur une violation du droit français et européen par les autorités israéliennes.

En effet, il est de notoriété publique qu'Israël délivre des certificats de manière indifférenciée à des produits fabriqués dans les colonies israéliennes de Cisjordanie ou sur le territoire israélien, tant et si bien que le consommateur n'est pas informé de l'origine des produits qu'il achète. Cependant, que l'on soit pour ou contre le boycott de l'État d'Israël ou même indifférent au problème, la circulaire Alliot-Marie est profondément choquante pour au moins trois raisons.

Tout d'abord, l'appel au boycott fait partie du débat politique républicain. C'est un droit qui s'exprime depuis des décennies en France, comme un droit à la revendication et à la critique. La tentative de pénalisation actuelle de la campagne BDS – à l'initiative du ministère de la Justice – s'inscrit en contradiction avec une tradition française d'action politique non-violente. Madame Taubira a d'ailleurs qualifié l'appel au boycott des produits issus d'un régime oppressif de «*pratique militante, reconnue, publique*» et admet l'avoir encouragé en son temps contre les produits sud-africains. Jamais il n'avait été envisagé de pénaliser la campagne de la société civile contre l'apartheid sud-africain. Aucune poursuite n'a été engagée en France contre ceux qui appellent au boycott des produits chinois, en raison de

la situation au Tibet, ou des produits russes, en raison de la situation en Tchétchénie. Rien de tel, non plus, contre ceux de nos responsables politiques qui ont appelé à sanctionner le Mexique, à cause de la détention de Florence Cassez, ou encore, l'Ukraine, à cause de l'emprisonnement de Ioula Timochenko.

Ensuite, l'appel au boycott n'est pas interdit en droit français, tant qu'il ne tombe pas dans le champ d'application des deux textes du code pénal qui interdisent la discrimination (article 225-1) et l'entrave à l'exercice d'une activité économique (article 225-2). La circulaire Alliot-Marie affirme, sans le démontrer, que l'article 24 alinéa 8 de la loi de 1881 sur la presse permettrait de réprimer les appels lancés par des citoyens au boycott de produits issus d'un État dont la politique est contestée. En réalité, cet article est destiné uniquement à réprimer les appels discriminatoires contre des personnes physiques. Or, la circulaire l'interprète de manière extensive, en contradiction avec la règle de l'interprétation stricte des lois pénales. Madame Taubira a même reconnu que cette circulaire contenait une interprétation de la loi qui pouvait être considérée comme «injuste» ou «abusive». Cette interprétation est d'autant plus malvenue que la campagne BDS condamne toute forme de racisme et d'antisémitisme et n'utilise que des moyens pacifiques pour convaincre les consommateurs.

Enfin, le droit européen interdit une telle pénalisation. Toute interprétation du droit français dans le sens de la pénalisation de propos appelant à des mesures coercitives (boycott, embargo, suspension de la coopération, gel des avoirs, retrait des investissements, etc.) contre un État critiqué pour ses violations du droit international est contraire à la convention européenne des droits de l'homme qui protège la liberté d'expression. La Cour européenne des droits de l'homme rappelle, régulièrement, que les groupes militants bénéficient, sur des sujets politiques, d'une protection

renforcée de leur liberté d'expression. La cour d'appel de Paris a d'ailleurs relaxé des militants de la campagne BDS, considérant que les propos tenus constituaient une forme de critique pacifique de la politique d'un État, et donc relevaient du droit à l'expression sur un sujet d'intérêt général.

Une abrogation immédiate de la circulaire Alliot-Marie s'impose. Il est indispensable de lutter contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme. Il est tout aussi indispensable de respecter la liberté d'expression de ceux qui se mobilisent pacifiquement pour que le droit international soit appliqué en Palestine et ailleurs.

[Rony BRAUMAN Médecin, essayiste, François DUBUISSON Professeur de droit international à l'Université libre de Bruxelles \(ULB\)](#)
[, Ghislain POISSONNIER Magistrat et Pierre OSSELAND Avocat](#)

Source :

http://www.liberation.fr/monde/2014/04/17/la-france-contre-les-defenseurs-du-droit-international_999652

Appel à solidarité : pourvoi en cassation des 12 militants de Mulhouse

Vous trouverez en fin d'article l'historique de ce procès.

dimanche 13 avril 2014, par [dominique](#)



Appel à la solidarité des douze boycotteurs mulhousiens condamnés

Nous sommes douze femmes et hommes de 23 à 68 ans épris de justice pour tous les êtres humains, y compris pour les Palestiniens. C'est pourquoi nous n'avons pu rester inactifs en 2009 quand la barbarie israélienne a bombardé pendant 23 jours la population de Gaza, faisant 1500 morts dont 500 enfants, des milliers de blessés graves et de nombreuses destructions de logements, d'écoles, d'hôpitaux et autres infrastructures publiques. Nous avons participé aux grandes manifestations de protestation. Mais comme toujours depuis 1948, l'Etat d'Israël a poursuivi en toute impunité ses crimes à l'encontre du peuple palestinien.

Nous nous sommes alors engagés dans la campagne internationale de boycott, de désinvestissement et de sanctions (BDS) à l'égard d'Israël jusqu'à ce que cet Etat respecte les droits fondamentaux des Palestiniens, campagne qu'ils ont eux-mêmes lancée en 2005. Il s'agit d'une campagne non-violente inspirée notamment de celle menée contre l'Afrique du Sud pour faire cesser l'apartheid. Campagne qui est soutenue par des personnalités prestigieuses en France, dans le monde et même en Israël.

Nous avons à plusieurs reprises distribué des tracts dans des commerces de l'agglomération mulhousienne, invitant les clients à ne pas acheter les produits exportés par Israël et listant des exemples de marques concernées. La première page de ce tract porte une citation du prix Nobel de la paix sud-

africain Desmond Tutu. Chaque fois la grande majorité des clients étaient réceptive à cette information. Mais à la suite de nos deux visites chez Carrefour en septembre 2009 et mai 2010, nous avons été poursuivis en correctionnelle pour rien moins qu'une « incitation à la discrimination et à la haine raciale » sur plaintes d'organisations pro-israéliennes : le Bureau de Vigilance Contre l'Antisémitisme, l'Alliance France-Israël, la chambre de commerce France-Israël, Avocats Sans Frontières et la LICRA.

Le tribunal correctionnel de Mulhouse nous a relaxés le 17 novembre 2011 en précisant que notre action s'inscrivait dans le cadre légal de la liberté d'expression sur un problème politique et qu'elle ne devait en aucun cas être qualifiée d'incitation à la discrimination et à la haine raciale. Mais dans les jours qui suivirent, le parquet général a fait appel de ce jugement, en application des directives des ministres de la Justice Alliot-Marie et Mercier, jamais abolies par C. Taubira.

Nous espérions que la cour d'appel de Colmar allait confirmer notre relaxe, ceci conformément à un arrêt de 2011 de la cour d'appel de Paris et à un arrêt tout récent de la cour de cassation concernant une affaire similaire. D'autant que nos témoins comme chacun d'entre nous, avaient rappelé les motivations de notre action non violente pour le respect des droits des Palestiniens et que nos avocats avaient démontré sa légalité.

Nous avons donc non seulement été surpris mais scandalisés d'être condamnés par cette cour d'appel le 27 novembre 2013, chacun à 1000€ avec sursis pour chacune de ces deux actions de boycott des produits israéliens, menées à l'hypermarché Carrefour de Mulhouse. Auxquels s'ajoutent 120 € chacun de droit fixe de procédure et 28000 € de dommages et intérêts et de frais de justice à verser solidairement, sans sursis, au profit du Bureau de Vigilance Contre l'Antisémitisme, l'Alliance France-Israël, Avocats Sans Frontières et la LICRA,

qui comme leurs noms ne l'indiquent pas, soutiennent de facto les crimes commis par Israël. Verser un seul centime à ce type d'officine est révoltant alors que les nobles causes ont tant de besoins. La Cour d'appel a cependant débouté la chambre de commerce France-Israël.

A la grande surprise de nombreux juristes, cette cour assimile des produits venant d'un Etat à des personnes, et l'Etat à une ethnie, ou une nation.

Les sommes exigées sont aussi extraordinairement élevées, au regard des affaires de même nature, de nos moyens modestes comme de ceux des organisations qui nous soutiennent.

A l'évidence il s'agit d'un procès politique dont le verdict politique a pour objectif de nous faire taire. Les atteintes aux libertés fondamentales se multiplient ces dernières années en France quel que soit le gouvernement et notamment s'agissant du soutien au peuple palestinien. Il n'y a qu'en France où l'on assiste à ce type de procès alors que cette campagne se développe dans le monde entier.

Mais ce coup dur ne nous fera pas céder, d'autant plus que les souffrances endurées par les Palestiniens en Cisjordanie, à Gaza, en Israël et dans les camps de réfugiés, nécessitent de poursuivre et même d'amplifier la mobilisation.

Nos avocats ont introduit un pourvoi en cassation contre ce jugement inique, mais cette procédure n'est évidemment pas gratuite et son coût va s'ajouter aux sommes déjà engagées à ce jour et à celles citées ci-dessus.

Nous remercions très sincèrement toutes les personnes et organisations qui nous ont soutenus jusqu'ici, sous différentes formes : en signant la pétition de soutien, en venant nombreux, souvent de loin et par tous les temps, nous témoigner leur solidarité lors des nombreuses audiences, et en contribuant financièrement aux frais de justice.

Nous regrettons vivement d'être contraints de faire appel à nouveau à tous les gens attachés à la sauvegarde des libertés dans notre pays et à la solidarité avec les Palestiniens. Nous les remercions par avance pour leur aide.

Nous sommes aussi reconnaissants à nos six témoins venus de loin aussi, nous soutenir devant la Cour et devant des avocats sionistes aux arguments particulièrement détestables ; et à nos trois avocats qui ont, dans une parfaite complémentarité, déployé toute leur compétence pour faire prévaloir le droit.

Pour la solidarité financière, tout versement même modeste en fonction des moyens de chacun, est le bienvenu et doit être adressé à :

ASSOCIATION FRANCE PALESTINE SOLIDARITE / AFPS68
BP 70436
68007 COLMAR CEDEX

en mentionnant au dos du chèque : « campagne BDS »

Il vous sera renvoyé un reçu fiscal permettant le dégrèvement relatif aux dons aux associations.

Le jugement a été rendu le 27 novembre 2013 par la cour d'appel de Colmar.

Celle-ci condamne les 12 militants du Collectif Boycott68 à 1000 € d'amende avec sursis et au paiement d'un montant total de 32000 € de dommage, intérêt et frais de justice au profit d'officines pro-israéliennes (le Bureau national de vigilance contre l'antisémitisme, Alliance France-Israël , Avocats sans frontière...) et la LICRA.

– **16 octobre** : Débutée à 9h, l'audience s'est terminée à 19h !

Michel Warschawski a expliqué longuement et très clairement que c'était des Israéliens, dont il fait partie, qui réclament le boycott d'Israël : il ne s'agit pas pour eux de ne plus acheter de nourriture ou de vêtements dans leur propre pays, mais d'appeler le monde entier à participer au BDS pour faire bouger enfin les choses en faveur de la justice et sans bain de sang.

Nicole Kiel Nielsen du Parlement Européen : *Il n'y a qu'en France que des militants sont poursuivis pour boycott de produits israéliens alors que la campagne BDS est internationale ! C'est en France seulement que les militants sont taxés d'anti sémitisme pour le boycott ! En France, on boycotte plein de choses, le Mexique, la Chine etc. Mais seul Israël est tabou ! Ses collègues du Parlement Européen ne comprennent pas cette situation non plus.*

▸ [Lire dans le journal l'Alsace](#)

▸ [Plus d'infos](#)

Source :

<http://collectif69palestine.free.fr/spip.php?article263>

Non à la complicité des directions d'établissements publics de recherche avec la colonisation

Il y a dix ans, la Cour Internationale de Justice (CIJ) a jugé illégal le mur construit par l'État d'Israël sur des

territoires palestiniens occupés. Sans réaction des États du monde, avec des forces progressistes intérieures muselées, Israël a pu continuer l'édification de ce mur colonial, l'occupation de la Cisjordanie palestinienne (y compris Jérusalem-Est), de la Bande de Gaza (sous blocus depuis sept ans) et des hauteurs du Golan syrien, la destruction de maisons et de terres agricoles palestiniennes, la construction de colonies toujours plus nombreuses et les violations des droits humains.

Parmi les victimes palestiniennes, les agriculteurs sont aux premières loges : vol des ressources aquatiques organisé par Mekorot, compagnie nationale de la puissance occupante ; agriculture coloniale intensive et polluante développée aux dépens de l'agriculture autochtone ; expulsion en cours des éleveurs bédouins du Néguev...

C'est donc à la société civile de se substituer à l'inaction des États et à faire pression sur eux pour que le droit finisse par l'emporter. C'est l'esprit de l'appel de nombreuses associations palestiniennes, relayées par des associations du monde entier dont l'union syndicale Solidaires, pour le Boycott, le Désinvestissement et des Sanctions (BDS) contre Israël, jusqu'à ce que cet Etat applique le droit international et les principes universels des droits humains.

Alors que l'appel au boycott institutionnel d'Israël prend de l'ampleur, y compris dans la communauté des chercheurs du monde entier (on se souvient de la récente annulation du voyage en Israël du professeur Stephen Hawking), l'État français et les directions de la recherche publique lui apportent au contraire leur soutien ! Dans le même temps, [certaines autorités universitaires continuent d'interdire des réunions consacrées à la question palestinienne.](#)

SUD Recherche EPST juge inopportun qu'une collaboration institutionnelle naisse ou se renforce entre des organismes de

recherche français et leurs homologues israéliens, condamne les accords qui viennent d'être passés et exige leur annulation. Nous sollicitons une rencontre auprès de la direction de l'INRA, afin d'expliquer notre démarche plus en détail.

Documents joints

☒ **SUD-RE_communique_ISRAEL_10avril2014**



Pétition du PACBI aux Rolling Stones

Pétition de la Campagne palestinienne pour le Boycott académique et culturel d'Israël – PACBI ([the Palestinian Campaign for the Academic and Cultural Boycott of Israel](#)) adressée aux Rolling Stones

Les signataires de cette pétition vous écrivent pour vous demander instamment de ne pas aller jouer en Israël-Apartheid et de ne pas fermer les yeux sur les violations israéliennes du droit international et des droits de l'homme contre le peuple palestinien. Nous espérons que vous entendrez notre appel, comme vous l'avez fait en 2007.

Pourquoi accepteriez-vous de vous produire dans un pays qui est si profondément impliqué dans des crimes de guerre et des

violations des droits humains ? Se produire en Israël actuellement équivaut, d'un point de vue moral, à se produire en Afrique du Sud au temps de l'apartheid. Nous nous souvenons tous comment les grands musiciens des Rolling Stones ont joué un rôle majeur dans l'application du boycott culturel de l'Afrique du Sud de l'apartheid dans les années 80, et ont participé à l'enregistrement de la chanson intemporelle Sun City, qui a eu une influence singulière sur la sensibilisation du public à l'apartheid et ses injustices.

Aujourd'hui, des groupes de la société civile palestinienne demandent aux artistes de fuir Tel Aviv, de la même manière que les militants sud-africains ont appelé les artistes à boycotter Sun City. Tout ce que nous demandons, c'est que vous vous absteniez de franchir une ligne rouge, déterminée par la société palestinienne, avec l'approbation des organisations internationales et le soutien croissant des Israéliens progressistes.

<http://www.change.org/petitions/the-rolling-stones-the-rolling-stones-please-cancel-your-show-and-boycott-apartheid-israel>

Pour plus d'informations, voir : <http://www.pacbi.org/etemplate.php?id=2388>

Email : pacbi@pacbi.org

Appel à la solidarité des douze boycotteurs mulhousiens

condamnés

Nous sommes douze femmes et hommes de 23 à 68 ans épris de justice pour tous les êtres humains, y compris pour les Palestiniens. C'est pourquoi nous n'avons pu rester inactifs en 2009 quand la barbarie israélienne a bombardé pendant 23 jours la population de Gaza, faisant 1500 morts dont 500 enfants, des milliers de blessés graves et de nombreuses destructions de logements, d'écoles, d'hôpitaux et autres infrastructures publiques. Nous avons participé aux grandes manifestations de protestation. Mais comme toujours depuis 1948, l'Etat d'Israël a poursuivi en toute impunité ses crimes à l'encontre du peuple palestinien.

Nous nous sommes alors engagés dans la campagne internationale de boycott, de désinvestissement et de sanctions (BDS) à l'égard d'Israël jusqu'à ce que cet Etat respecte les droits fondamentaux des Palestiniens, campagne qu'ils ont eux-mêmes lancée en 2005. Il s'agit d'une campagne non-violente inspirée notamment de celle menée contre l'Afrique du Sud pour faire cesser l'apartheid. Campagne qui est soutenue par des personnalités prestigieuses en France, dans le monde et même en Israël.

Nous avons à plusieurs reprises distribué des tracts dans des commerces de l'agglomération mulhousienne, invitant les clients à ne pas acheter les produits exportés par Israël et listant des exemples de marques concernées. La première page de ce tract porte une citation du prix Nobel de la paix sud-africain Desmond Tutu. Chaque fois la grande majorité des clients étaient réceptive à cette information. Mais à la suite de nos deux visites chez Carrefour en septembre 2009 et mai 2010, nous avons été poursuivis en correctionnelle pour rien moins qu'une « incitation à la discrimination et à la haine raciale » sur plaintes d'organisations pro-israéliennes : le Bureau de Vigilance Contre l'Antisémitisme, l'Alliance France-Israël, la chambre de commerce France-Israël, Avocats Sans Frontières et la LICRA.

Le tribunal correctionnel de Mulhouse nous a relaxés le 17 novembre 2011 en précisant que notre action s'inscrivait dans le cadre légal de la liberté d'expression sur un problème politique et qu'elle ne devait en aucun cas être qualifiée d'incitation à la discrimination et à la haine raciale. Mais dans les jours qui suivirent, le parquet général a fait appel de ce jugement, en application des directives des ministres de la Justice Alliot-Marie et Mercier, jamais abolies par C. Taubira.

Nous espérions que la cour d'appel de Colmar allait confirmer notre relaxe, ceci conformément à un arrêt de 2011 de la cour d'appel de Paris et à un arrêt tout récent de la cour de cassation concernant une affaire similaire. D'autant que nos témoins comme chacun d'entre nous, avaient rappelé les motivations de notre action non violente pour le respect des droits des Palestiniens et que nos avocats avaient démontré sa légalité.

Nous avons donc non seulement été surpris mais scandalisés d'être condamnés par cette cour d'appel le 27 novembre 2013, chacun à 1000€ avec sursis pour chacune de ces deux actions de boycott des produits israéliens, menées à l'hypermarché Carrefour de Mulhouse. Auxquels s'ajoutent 120 € chacun de droit fixe de procédure et 28000 € de dommages et intérêts et de frais de justice à verser solidairement, sans sursis, au profit du Bureau de Vigilance Contre l'Antisémitisme, l'Alliance France-Israël, Avocats Sans Frontières et la LICRA, qui comme leurs noms ne l'indiquent pas, soutiennent de facto les crimes commis par Israël. Verser un seul centime à ce type d'officine est révoltant alors que les nobles causes ont tant de besoins. La Cour d'appel a cependant débouté la chambre de commerce France-Israël.

A la grande surprise de nombreux juristes, cette cour assimile des produits venant d'un Etat à des personnes, et l'Etat à une ethnie, ou une nation.

Les sommes exigées sont aussi extraordinairement élevées, au regard des affaires de même nature, de nos moyens modestes comme de ceux des organisations qui nous soutiennent.

A l'évidence il s'agit d'un procès politique dont le verdict politique a pour objectif de nous faire taire. Les atteintes aux libertés fondamentales se multiplient ces dernières années en France quel que soit le gouvernement et notamment s'agissant du soutien au peuple palestinien. Il n'y a qu'en France où l'on assiste à ce type de procès alors que cette campagne se développe dans le monde entier.

Mais ce coup dur ne nous fera pas céder, d'autant plus que les souffrances endurées par les Palestiniens en Cisjordanie, à Gaza, en Israël et dans les camps de réfugiés, nécessitent de poursuivre et même d'amplifier la mobilisation.

Nos avocats ont introduit un pourvoi en cassation contre ce jugement inique, mais cette procédure n'est évidemment pas gratuite et son coût va s'ajouter aux sommes déjà engagées à ce jour et à celles citées ci-dessus.

Nous remercions très sincèrement toutes les personnes et organisations qui nous ont soutenus jusqu'ici, sous différentes formes : en signant la pétition de soutien, en venant nombreux, souvent de loin et par tous les temps, nous témoigner leur solidarité lors des nombreuses audiences, et en contribuant financièrement aux frais de justice.

Nous regrettons vivement d'être contraints de faire appel à nouveau à tous les gens attachés à la sauvegarde des libertés dans notre pays et à la solidarité avec les Palestiniens. Nous les remercions par avance pour leur aide.

Nous sommes aussi reconnaissants à nos six témoins venus de loin aussi, nous soutenir devant la Cour et devant des avocats sionistes aux arguments particulièrement détestables; et à nos trois avocats qui ont, dans une parfaite complémentarité, déployé toute leur compétence pour faire prévaloir le droit. Pour la solidarité financière, tout versement même modeste en fonction des moyens de chacun, est le bienvenu et doit être adressé à :

ASSOCIATION FRANCE PALESTINE SOLIDARITE / AFPS68

BP70436

68007 COLMAR CEDEX

en mentionnant au dos du chèque : « campagne BDS »

Il vous sera renvoyé un reçu fiscal permettant le dégrèvement relatif aux dons aux associations.

Lettre à Catherine Ashton de 29 membres du Parlement européen

Les entreprises privées européennes jouent un rôle important dans le financement, l'encouragement et le soutien des violations israéliennes de la législation internationale et des colonies israéliennes illégales :

- en fournissant des produits et services qui facilitent l'existence des colonies illégales ;
 - en important et en vendant des biens produits par les entreprises opérant dans les colonies israéliennes illégales ;
 - en investissant dans les entreprises et les projets de colonisation.
-

La lettre intégrale des 29 députés du Parlement européen :

Baronne Catherine Ashton

Haute représentante de l'Union européenne pour les Affaires étrangères et la Politique de sécurité,

Vice-présidente du Service européen pour l'action extérieure de la Commission européenne

1046 Brussels – le 25 mars 2014

Madame la baronne Ashton,

Nous demandons que le Service européen pour l'action

extérieure agisse afin de décourager les entreprises européennes de s'engager dans des activités qui facilitent l'expansion en cours des colonies israéliennes, colonies qui sont illégales en vertu du droit international.

De nombreuses entreprises privées européennes opèrent à l'intérieur des colonies israéliennes, ou conservent des relations économiques avec les colonies israéliennes, en leur apportant un soutien économique.

Il existe plusieurs exemples des nombreuses façons par lesquelles les entreprises européennes aident à l'existence et à l'expansion des colonies (1). Par leurs activités, elles contribuent directement et durablement aux violations d'Israël du droit international et à ses abus contre les droits de l'homme en lien avec les colonies.

Les Principes directeurs des Nations-Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, approuvés par l'Union européenne, stipulent clairement que les gouvernements ont l'obligation de veiller à ce que les entreprises domiciliées sur leur territoire ne contribuent pas aux violations des droits de l'homme dans leurs opérations à l'étranger, notamment en fournissant des conseils et des informations. Dans les cas d'entreprises opérant dans des zones de conflit, les Principes directeurs exhortent les gouvernements à fournir une « assistance adéquate aux entreprises pour l'évaluation et le traitement de risques renforcés d'abus » (2).

Le gouvernement néerlandais a récemment pris des mesures louables concernant la contribution des entreprises néerlandaises aux violations des droits de l'homme et du droit international. En juin 2013, la firme d'ingénierie Royal Haskoning DVH s'est retirée d'un projet de traitement des eaux usées à Jérusalem-Est sous occupation, après les recommandations exprimées par le gouvernement dans ce sens (3).

De la même façon, le gouvernement allemand, en 2011, a réussi à persuader la Deutsche Bahn, de ne pas participer à la construction de la ligne ferroviaire israélienne A1 dont le tracé définitif montre qu'elle traverse le territoire palestinien occupé en violation manifeste du droit international (4).

Nous exhortons le SEAE à publier des orientations décourageant les firmes européennes de maintenir leurs relations

économiques avec les colonies. En outre, l'Union européenne devrait user de sa présence en Israël et dans les territoires palestiniens occupés pour faire connaître aux entreprises européennes les problèmes et les risques qui sont associés à de telles relations, et encourager les États membres à agir pareillement. Nous sommes impatients de connaître vos réflexions sur la meilleure façon pour l'Union européenne de traiter cette question importante.

Nous vous prions Madame...

Les 29 députés du Parlement européen :

1. Emer Costello, Alliance progressiste des socialistes et démocrates
2. Martina Anderson, Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique
3. Margrete Auken, Verts/Alliance libre européenne
4. Phil Bennion, Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
5. Michael Cashman, Alliance progressiste des socialistes et démocrates
- 6 Nikos Chrysogelos, Verts/Alliance libre européenne
7. Chris Davies, Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
8. Véronique De Keyser, Alliance progressiste des socialistes et démocrates
9. Jill Evans, Verts/Alliance libre européenne
10. Sergio Gaetano Cofferati, Alliance progressiste des socialistes et démocrates
11. Ana Gomes MEP, Alliance progressiste des socialistes et démocrates
12. Catherine Grèze, Verts/Alliance libre européenne
13. Richard Howitt, Alliance progressiste des socialistes et démocrates
14. Stephen Hughes, Alliance progressiste des socialistes et démocrates
15. Nicole Kiil-Nielsen, Verts/Alliance libre européenne
16. Patrick Le Hyaric, Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique
17. David Martin, Alliance progressiste des socialistes et démocrates
18. Marisa Matias, Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique

19. Linda McAvan, Alliance progressiste des socialistes et démocrates
20. Emilio Menéndez del Valle, Alliance progressiste des socialistes et démocrates
21. Paul Murphy, Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique
22. Norbert Neuser, Alliance progressiste des socialistes et démocrates
23. Judith Sargentini, Verts/Alliance libre européenne
24. Alda Sousa, Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique
25. Bart Staes, Verts/Alliance libre européenne
26. Keith Taylor, Verts/Alliance libre européenne
27. Kyriacos Triantaphyllides, Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique
28. Ivo Vajgl, Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
29. Graham Watson, Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe

(1)

– www.eccpalestine.org/the-contribution-of-european-businesses-to-the-existence-and-expansion-of-illegal-israeli-settlements/

(2)

– http://www.ohchr.org/Documents/Publications/GuidingPrinciplesBusinessHR_EN.pdf

(3)

– <http://www.rijksoverheid.nl/bestanden/documenten-en-publicaties/kamerstukken/2013/05/28/kamerbrief-met-reactie-op-rapport-dutch-economic-links-with-the-occupation/kamerbrief-met-reactie-op-rapport-dutch-economic-links-with-the-occupation.pdf>

(4)

– <http://www.ft.com/cms/s/0/4b6b59fc-7a4b-11e0-bc74-00144feabd00.html?siteedition=uk#axzz1LvIu7xMU>

European Coordination of Committees and Associations for

Palestine

: <http://www.eccpalestine.org/wp-content/uploads/2014/03/Letter-on-Corporate-Complicity-with-the-Settlements.pdf>

<http://www.alternativenews.org/english/index.php/features/economy-of-the-occupation/7929-29-european-parliament-members-call-on-ashton-to-discourage-european-businesses-from-trading-with-settlements>

Traduction : JPP pour BDS France et Mehadrindegage

Les membres de la délégation du Parlement européen en Palestine demandent à l'Union européenne d'augmenter la pression sur Israël

25 mars 2014 – Coordination européenne des Comités et Associations pour la Palestine

Les membres de la délégation officielle du Parlement européen se sont rendus en Palestine afin d'évaluer la situation des prisonniers palestiniens dans les prisons israéliennes et de discuter de l'utilisation des fonds de l'Union européenne dans les projets humanitaires de la bande de Gaza. La délégation s'est vu refuser l'accès aux prisons israéliennes et à la bande de Gaza par les autorités israéliennes.

Israël prétend que les députés de la délégation du Parlement européen venant en Palestine via le passage frontalier d'Erez ne vont pas se préoccuper uniquement des questions

humanitaires, une allégation fortement réfutée par les députés qui rétorquent que la fermeture de la bande de Gaza par Israël est une violation du droit international.

La délégation officielle du Parlement européen a déclaré :
« Israël a infligé une catastrophe économique à la population de Gaza, dont les conséquences humanitaires n'en sont que trop bien connues. »

« La Convention de Genève stipule clairement qu'Israël a la responsabilité du bien-être de la population sous son contrôle et son occupation, alors que l'Union européenne paie des factures qui sont, de par le droit, à la charge d'Israël » a déclaré la délégation.

« Comme si souvent par le passé, nous sommes déçus, voire indignés, d'entendre parler une fois encore des injustices de l'occupation illégale d'Israël sur la Palestine ; de confiscations et de démolitions, de constructions dans les colonies et d'exclusion des Palestiniens de tant de leur terre natale, d'humiliations et de meurtres, dont leurs auteurs israéliens ne sont jamais punis », a écrit la délégation dans son communiqué.

Selon les députés européens, *« L'Union européenne reproche bien tout cela à Israël, mais nous regrettons que les paroles de l'Union européenne ne sont que trop rarement suivies par des actes. Au contraire, les relations entre l'Union européenne et Israël restent très étroites et nous craignons qu'Israël ne parte trop souvent du principe que cette situation durable est un soutien tacite à son comportement. **Nous demandons à l'Union européenne d'augmenter la pression sur Israël pour qu'il change d'attitude,** et nous faisons cela parce que nous sommes à la fois les amis des Palestiniens et des Israéliens, et nous croyons qu'il est dans l'intérêt de tous que l'occupation prenne fin rapidement. »*

European Coordination of Committees and Associations for

Palestine

:

<http://www.eccpalestine.org/members-of-the-european-parliaments-delegation-to-palestine-call-upon-the-eu-to-apply-more-pressure-on-israel/>

Traduction : JPP pour BDS FRANCE

Les Rolling Stones en concert en Israël en juin, encouragés à changer d'avis

Concert des Rolling Stones à Singapour le 15 mars 2014 | Roslan Rahman

Les [Rolling Stones](#) ont annoncé mardi qu'ils donneraient un concert en Israël en juin, mais des militants pro-palestiniens ont aussitôt demandé aux rock-stars britanniques de revenir sur cette décision, estimant qu'elle revenait à jouer en Afrique du Sud du temps de l'apartheid.

Une porte-parole du groupe a indiqué que le groupe se produirait le 4 juin dans le parc Hayarkon de Tel-Aviv, dans le cadre d'une tournée européenne.

Mais Rafif Ziadah, un porte-parole du mouvement de « Boycott, désinvestissement, sanctions » (BDS) a rappelé que les Rolling Stones avaient critiqué l'apartheid en Afrique du Sud, estimant qu'Israël pratiquait aussi une politique de ségrégation.

« Les organisations palestiniennes exhortent les Rolling Stones à ne pas jouer dans l'Israël de l'apartheid et à ne pas fermer les yeux sur (ses) violations du droit international et des droits de l'Homme contre le peuple palestinien », a déclaré le porte-parole. Après des mois de rumeurs sur cette

première visite du groupe en Israël, les médias locaux ont en revanche jubilé après l'annonce de la date du concert.

« C'est officiel ! Les Rolling Stones viennent à Tel-Aviv », se félicitait sur son site Haaretz, affirmant que l'organisateur du concert en Israël Shuki Weiss avait garanti au groupe 6,7 millions de dollars (4,9 millions d'euros) pour un soir de concert.

« C'est une visite historique et significative », a insisté M. Weiss, cité par le Jérusalem Post. « De nos jours, quand on entend des appels au boycott de partout dans le monde, ce n'est pas gagné qu'un groupe de cette envergure vienne en Israël », a-t-il ajouté.

Un nombre croissant d'entreprises et de gouvernements étrangers ont indiqué qu'ils ne commerceraient pas avec des sociétés israéliennes ayant des liens avec les colonies juives dans les territoires occupés, démontrant le succès de la campagne palestinienne de boycott.

L'annonce de la venue des Rolling Stones en Israël intervient après que le groupe eut annulé la semaine dernière leur tournée prévue en Australie et en Nouvelle-Zélande à la suite du [suicide](#) de la compagne de [Mick Jagger](#), L'Wren Scott.

Les Rolling Stones ont promis de revenir en Australie et Nouvelle-Zélande « aussi vite que possible ».

AFP

<http://www.leparisien.fr/flash-actualite-culture/les-rolling-stones-en-concert-en-israel-en-juin-encourages-a-changer-d-avis-25-03-2014-3708603.php>

http://www.lepoint.fr/culture/les-rolling-stones-en-concert-en-israel-en-juin-encourages-a-changer-d-avis-25-03-2014-1805582_3.php

<http://www.la-croix.com/Culture/Actualite/Les-Rolling-Stones-en-concert-en-Israel-en-juin-encourages-a-changer-d-avis-2014-03-25-1125978>

Palestine : l'apartheid de l'eau

[PENGON/Amis de la Terre Palestine, le Comité national palestinien du mouvement BDS](#) et la [Coalition de défense des terres](#) lancent un appel pour une semaine internationale contre la société nationale israélienne d'eau Mekorot par le biais d'une campagne mondiale de conscientisation en pleine ascension. Profitez de la semaine pour lancer des initiatives de campagne, promouvoir la conscientisation du public et mettre la pression sur les gouvernements pour qu'ils agissent. Validez votre participation en adressant un courriel à : info@stopmekorot.org. Un site Internet sera créé pour consolider les efforts durant la semaine.

Six raisons de boycotter Mekorot

1. Mekorot dirige, entretient et applique un système d'apartheid de l'eau : Mekorot est responsable de violations des droits à l'eau et de discriminations sur ce plan depuis les années 1950, lorsqu'il a mis en place le système de distribution d'eau d'Israël, qui détourne le Jourdain de la Cisjordanie et de la Jordanie afin de desservir les communautés israéliennes. Dans un même temps, il prive les communautés palestiniennes de la possibilité d'accès à l'eau ; la consommation d'eau palestinienne dans les TPO (Territoires palestiniens occupés) est d'environ 70 litres par personne et par jour – bien en dessous des 100 litres par habitant recommandés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) – tandis que la consommation quotidienne israélienne par habitant est d'environ 300 litres, soit quatre fois plus.

Mekorot a refusé de fournir de l'eau aux communautés

palestiniennes à l'intérieur d'Israël, malgré la décision d'un tribunal israélien de grande instance reconnaissant leur droit à l'eau.

Un rapport parlementaire français a qualifié cette politique d'apartheid de l'eau.

2. Le soutien vital de Mekorot à l'entreprise des colonies illégales : Le soutien de Mekorot aux implantations illégales n'a cessé de se poursuivre depuis l'occupation en 1967 de la Cisjordanie, de Gaza et des hauteurs du Golan. La compagnie s'est assuré le monopole du contrôle de toutes les sources d'eau dans les territoires occupés, appliquant de la sorte une politique qui favorise les colonies israéliennes aux dépens des communautés palestiniennes.

La rapport des Nations unies présenté sur base du rapport de la mission internationale et indépendante d'enquête à propos des implications des colonies israéliennes pour les droits du peuple palestinien de même que le tout dernier rapport sur les colonies émanant du secrétaire général de l'ONU dénoncent le rôle de Mekorot dans l'entreprise d'implantation des colonies.

Fondamentalement, toute coopération avec Mekorot tire profit de (et contribue à) l'entreprise des implantations illégales. La société publique hollandaise de distribution d'eau Vitens déclare : *« Qu'il s'agisse de reconnaître l'extraction de l'eau ou qu'il s'agisse des bénéfices qu'on peut tirer de captages judicieux, rien ne peut être dissocié de ce que l'ONU écrit à propos de la politique de Mekorot (*) vis-à-vis des territoires palestiniens et des colonies. »*

3. Mekorot participe au crime international du pillage des ressources naturelles et de la destruction volontaire d'infrastructures de l'eau :

Mekorot fait fonctionner quelque 42 puits en Cisjordanie, principalement dans la région de la vallée du Jourdain, puits qui alimentent principalement les colonies israéliennes.

Mekorot opère en étroit partenariat avec l'armée israélienne, en confisquant des canalisations d'irrigation aux fermiers palestiniens et en détruisant des sources d'approvisionnement des communautés palestiniennes.

Durant la seule année 2012, l'armée israélienne a démoli 60 structures d'approvisionnement et d'épuration de l'eau appartenant aux Palestiniens.

4. Mekorot refuse aux Palestiniens le droit à l'eau et en fait un instrument de la politique israélienne de déportation :

En été, Mekorot, escorté par l'armée, coupe l'approvisionnement en eau des communautés palestiniennes de Cisjordanie, laissant celles-ci complètement à sec.

Mekorot est un fier et zélé partenaire du plan « *Negev Blueprint* » (*Projet Néguev*) du FNJ qui prévoit de déporter 40 000 citoyens bédouins palestiniens d'Israël de leurs maisons pour les parquer dans des réserves et allouer leurs terres à l'installation dans le Néguev de colonies exclusivement destinées aux Juifs.

5. Mekorot exporte son apartheid de l'eau en tirant profit de la privatisation de l'eau :

Le syndicat argentin ATE (secteur public) a déclaré durant sa campagne que « *si la distribution d'eau est accordée à Mekorot, l'eau deviendra un produit de luxe et ne sera plus une ressource vitale ayant qualité de droit social ; les droits de l'homme seront violés si on alloue cette concession à une compagnie qui soutient activement le génocide palestinien.* »

6. L'« *expertise* » de l'eau dont se targue Mekorot est une vulgaire opération de « *blanchiment* » : la fabrication de mythes à propos de l'eau est destinée à redorer le blason d'Israël à l'étranger. Contrairement à ce que prétend la compagnie, Israël n'a pas fait « *fleurir le désert* ». La

région de la Palestine historique est riche en eau et les Palestiniens ont une tradition agricole remontant à des centaines d'années. Israël a exploité ce mythe pour justifier son détournement mal avisé des eaux du Jourdain, transformant le fleuve historique en un puits d'eaux usées, et pour justifier ses agressions contre les pays voisins. La réalité est qu'Israël est un gaspilleur d'eau. Ses habitants consomment deux fois plus d'eau que la moyenne européenne et son secteur agricole est non durable sur le plan écologique, avec ses fermiers que le gouvernement subventionne afin qu'ils cultivent des espèces végétales consommant beaucoup d'eau.

D'autres informations concrètes sur les violations des droits de l'homme par **Mekorot** :

Sur « *Stop the Wall* » : [Mekorot entretient l'apartheid de l'eau en Palestine](#)

Sur « *Who Profits* » : [L'implication de Mekorot dans l'occupation israélienne de la Palestine](#)

Sur « *Al-Haq* » : [L'eau pour un seul peuple : discrimination dans l'accès à l'eau et apartheid de l'eau dans les TPO](#)

Sur « *Amnesty International* » : [Des eaux troubles : les Palestiniens se voient refuser un accès normal à l'eau](#)

Publié le 5 mars 2014 sur le site [BDS Movement](#). Traduction JM Flémal.

Source: www.pourlapalestine.be

Le RIBA soutient la

suspension de l'Association des architectes israéliens de l'Union internationale des architectes

20 mars 2014

Une avancée significative s'est produite au terme d'un débat difficile et passionné, le 19 mars 2014 : le pilier de l'institut professionnel des architectes du Royaume Uni, l'Institut Royal des Architectes Britanniques (RIBA), a voté une motion de soutien à une action qui devrait être engagée par l'Union Internationale des Architectes en vue de suspendre la participation de l'Association Israélienne des Architectes Unis (IAUA) de l'organisation internationale des Architectes (UIA). La motion est passée avec 23 pour, 16 contre et 10 abstentions.

En voici le texte :

« Attendu que l'Association Israélienne des Architectes Unis (IAUA) n'a tenu aucun compte de la résolution 13 de l'UIA de 2005 et de 2009, le RIBA appelle l'UIA, en tant que gardien des normes professionnelles et éthiques de notre profession, à suspendre la participation de l'Association Israélienne des Architectes Unis jusqu'à ce qu'elle s'oppose à ces projets illégaux (la construction des colonies ndlt) et qu'elle respecte le droit international, les accords de l'UIA et la Résolution 13 ».

La campagne initiée et menée depuis plus de sept ans par l'APJP, « Architectes et Urbanistes pour la Justice en Palestine » a porté ses fruits grâce à un fort travail d'équipe et à l'action courageuse de l'ex présidente du RIBA, Angela Brady, de même qu'à des membres actifs du Conseil,

George Odham et Owen O'Carroll qui ont déposé la motion. Celle-ci a été signée par de nombreux membres du RIBA et par des architectes agréés, y compris des personnalités phares de la profession comme Ted Cullinan, Charles Jenck, Peter Ahrends, Will Alsop, Neave Brown et Richard Murphy.

Le RIBA s'est fait coiffer au poteau, plus tôt cette semaine par la Corporation Royale des Architectes d'Ecosse (RIAS), l'organisation sœur, qui a fait passer une résolution semblable, à la demande également d'Angela Brady, membre honoraire de RIAS, sur la base de la motion du RIBA. C'est une décision historique.

La construction de colonies illégales en opposition à l'article 49 de la 4^{ème} Convention de Genève qui interdit le transfert d'une population civile dans un territoire occupé par la force, est considérée comme une grave violation de cette Convention et, de ce fait, comme un crime de guerre auquel les architectes israéliens sont étroitement associés. Cette expansion des colonies a entraîné le déplacement forcé de milliers de Palestiniens et l'expropriation de leurs maisons et de leurs terres, en même temps que l'effacement de leur culture et de leur histoire. Cela dure depuis 1967 en toute impunité, en dépit des condamnations répétées du monde entier.

*La persistance de l'APJP à inciter l'UIA à intervenir contre ces violations des droits humains et des codes éthique de la pratique de l'architecture selon les accords de l'UIA, a abouti à la « Résolution 13 » de 2005, confirmée en 2009, qui condamne ces projets illégaux : **« le Conseil de l'UIA condamne les projets de développement et de construction sur une terre qui a fait l'objet d'une éradication ethnique ou qui a été appropriée illégalement, de même que les projets fondés sur des règles discriminatoires au plan ethnique ou culturel ; il condamne de la même façon toute action contrevenant à la quatrième Convention de Genève ».***

Cette déclaration n'a rencontré qu'indifférence et refus d'agir ou de condamner de la part de l'Association Israélienne des Architectes Unis (IAUA) qui a insisté sur le fait qu'elle n'était concernée que par la conception et non par les activités politiques de ses membres. Pour autant, tout le secteur de l'immobilier est étroitement lié au programme politique et militaire d'Israël qui vise à s'approprier le plus de terre possible, en contradiction avec la possibilité d'un Etat palestinien pleinement souverain.

2013 a été une année record en construction de nouvelles colonies et les chiffres de 2014 sont encore plus élevés, avec des projets de construction de 2 534 logements s'ajoutant aux plus de 550 000 colons présents en Cisjordanie occupée. Pendant ce temps, les Palestiniens vivent dans des enclaves étroitement contrôlées et entourées par le Mur de séparation et par des routes ségréguées ; les permis de construire leur sont refusés, tandis que leurs maisons sont saisies ou démolies – tout cela rappelle l'apartheid en Afrique du Sud.



S'il n'avait pas agi, le RIBA aurait été coupable de silence et aurait cautionné cette faute grave de ses homologues israéliens. Le message très clair que le RIBA et le RIAS ont adressé à l'IAUA et à l'UIA est un grand coup frappé pour l'intégrité et la pratique éthique de notre profession, en soutien à l'appel de la société civile palestinienne pour des sanctions contre l'impunité d'Israël

Abe Hayeem, RIBA

Président des Architectes et Urbanistes pour la Justice en Palestine

Plus d'informations sur:

<http://apjp.org/contact-us/>

Traduction SF pour AURDIP

Photo : Angela Brady, last year's President of the RIBA

Concours de vidéos parodiques sur Sodastream

Cette première vidéo parodique sur Sodastream, nous vient de Finlande :

CHOISISSEZ LES DROITS DE L'HOMME, PARTAGER LA VIDÉO ET LAISSER LES BULLES AU MAGASIN !

Cette parodie finlandaise rappelle les connexions de SodaStream aux colonies israéliennes illégales en Cisjordanie occupée. Les colonies sont considérés comme illégale en vertu du droit international et l'un des obstacles majeurs pour la paix en Israël et en Palestine.

Partager la vidéo et sead plus ici : sodascream.com !

Boycottez New Balance et

Crowne Plaza pour leur sponsoring du Marathon de l'Apartheid

12 mars 2014, Palestine occupée – Le Comité National BDS palestinien (BNC), la plus grande coalition de syndicats, partis politiques et organisations de la société civile palestinienne, appelle les gens de conscience du monde entier à prendre des mesures concrètes pour boycotter et / ou travailler en vue du désinvestissement du fabricant de chaussures américain New Balance et de la chaîne d'hôtel Crowne Plaza jusqu'à ce qu'ils mettent un terme à leur implication dans le soi-disant Marathon de Jérusalem, ainsi que dans tous les autres événements israéliens qui de la même façon servent à blanchir les violations par Israël du droit international et le nettoyage ethnique dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est.

Le tracé du « Marathon de Jerusalem », qui est organisé par la Municipalité de Jerusalem en partenariat avec des ministères du gouvernement israélien, entités profondément complices de l'oppression du peuple palestinien et du déni de ses droits, passe à travers Jerusalem-Est occupée. De plus, le marathon sert à camoufler l'image d'Israel dans le monde entier tout en agissant comme un écran de fumée pour son annexion illégale et le nettoyage ethnique progressif des Palestiniens de la ville occupée.



New Balance et le groupe InterContinental Hotels , dont fait partie la chaine Crowne Plaza, ont ignoré l'année dernière les appels à retirer leur sponsoring du marathon et prêtent encore leur nom à l'événement [i] La progression du mouvement BDS à travers le monde montre que les entreprises ne peuvent se permettre et profiter de plusieurs décennies de violations des droits humains des Palestiniens sans payer le prix de leur complicité. Les campagnes internationales BDS ont conduit les entreprises à perdre des contrats lucratifs et à subir des atteintes à leur réputation pour leur association avec le régime à trois niveaux d'Israël : régime d'occupation, colonialiste et d'apartheid . Les sociétés réalisent peu à peu que faire des affaires avec Israel comporte des risques du fait de sa violation persistante du droit international, et beaucoup, en particulier en Europe , prennent des mesures proactives pour «nettoyer» leurs investissements complices des violations israéliennes du droit international [ii].



Adidas, sponsor du marathon de Jérusalem les années précédentes, a été contraint de mettre un terme à sa participation après que le Conseil des ministres arabes de la Jeunesse et des Sports se soit engagé à exclure l'entreprise des contrats dans la région, où Adidas a d'importants intérêts.[iii]

Le sponsoring du marathon par New Balance et Crowne Plaza participe à la propagande officielle israélienne. La publicité officielle pour le marathon vante Jérusalem en tant que destination touristique, riche en diversité culturelle et en histoire. On ne mentionne pas les efforts d'Israël pour, constamment, systématiquement, et de manière assez flagrante, « judaïser » [iv] Jérusalem par des politiques de nettoyage ethnique visant la population palestinienne indigène afin de modifier la réalité démographique de la ville occupée, en violation de la Quatrième Convention de Genève et de la loi internationale des droits humains.

Selon le rapporteur spécial des Nations unies sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés, Richard Falk, les Palestiniens de Jérusalem sont « soumis à un processus progressif et bureaucratique de nettoyage ethnique ». Depuis 1996, on estime que 11 023 Palestiniens de Jérusalem ont perdu leur statut de résident et sont interdits d'entrée dans la ville. Au cours de la période 2004-2013, Israël a démoli 492 maisons de Palestiniens vivant

dans la ville, déplaçant 1943 personnes. [V] Falk conclut que les entreprises faisant profit des activités coloniales d'Israël doivent être boycottées pour le rôle qui permettent les violations d'Israël . [Vi] De plus , un rapport des Chefs de Mission de l'Union Européenne à Jérusalem a déclaré que « la poursuite de l'extension des colonies, le zonage et la planification restrictifs, les démolitions et les expulsions en cours, la politique d'éducation injuste, l'accès difficile aux soins de santé, l'insuffisance de ressources et d'investissements, et la précarité du droit de résidence ont non seulement de graves conséquences humanitaires, mais sapent aussi la présence palestinienne à Jérusalem-Est. » [vii]

Accusant Israël de mener une «stratégie de judaïsation» de Jérusalem-Est et aux alentours, la rapporteuse spéciale de l'ONU sur le droit au logement convenable, Raquel Rolnik, a écrit en 2012: « De la Galilée au Néguev en passant par Jérusalem et la Cisjordanie, les autorités israéliennes ont adopté un modèle de développement territorial qui exclut les minorités, les discrimine et les déplace, affectant plus particulièrement les communautés palestiniennes qui se trouvent proches de colonies juives en développement accéléré ».

La municipalité de Jérusalem, la partie responsable de la mise en œuvre de ces politiques, est un élément essentiel dans la structure officielle israélienne du colonialisme et de l'apartheid et un important violateur des droits humains des Palestiniens. Depuis sa création, il a été un instrument majeur de la colonisation de Jérusalem occupée par Israël. Soulignons particulièrement son rôle dans la promotion et l'approfondissement de l'un des cas les plus frappants d'apartheid urbain dans le monde. La municipalité continue à être activement impliquée dans le nettoyage ethnique progressif et illégal à l'encontre des Palestiniens Jérusalemites, la démolition des maisons palestiniennes et la destruction des biens, la suppression soutenue du

développement dans les quartiers palestiniens, dans le cadre d'une politique.

Le marathon fait partie d'un processus continu visant à institutionnaliser l'emprise d'Israël sur la ville occupée. Israël a occupé militairement la partie ouest de Jérusalem en 1948, après avoir dépeuplé 38 villages palestiniens et s'être approprié les terres et les propriétés de ses résidents, les rendant ainsi réfugiés et les privant de réparations, y compris leur droit au retour sanctionné par l'ONU. La communauté internationale ne reconnaît aucune partie de Jérusalem comme capitale d'Israël, en particulier parce que selon la résolution 181 (1947) de l'Assemblée générale de l'ONU, Jérusalem a été établie comme un corpus separatum sous un régime spécial international. Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a confirmé que le statut de la ville demeure comme tel [ix]. En 1967, Israël a occupé Jérusalem-Est, l'annexant unilatéralement comme une partie de sa « capitale unifiée ».

En raison de ces facteurs combinés, les gouvernements se sont abstenus de reconnaître les actions d'Israël dans la ville, y compris la manipulation raciste de sa composition démographique, qui limite le nombre de Palestiniens en faveur des Juifs israéliens. [X] L'ONU a déclaré à plusieurs reprises que » toute mesure prise par Israël en vue d'imposer ses lois, sa juridiction et son administration à la Ville sainte de Jérusalem est illégale et, de ce fait, nulle et non avenue et sans validité aucune et appelle Israël à mettre un terme à toutes ces mesures illégales et unilatérales. » [xi] Le partenariat avec la municipalité de Jérusalem, à l'est ou à l'ouest de la ville, viole ces préceptes du droit international de longue date.

En outre, les organisateurs du marathon ne cachent pas que l'événement est aussi utilisé pour redorer l'image d'Israël à l'étranger. Les coureurs passeront par les lieux clés de Jérusalem et à travers Jérusalem Est occupée. Parmi ses autres

partenaires figurent le Ministère du Tourisme et l'establishment sécuritaire israélien responsable de crimes de guerre .

Condamné par une étude juridique Sud-Africaine faisant autorité, Israël est un État occupant, colonial et d'apartheid [xii], Israël empêche des millions de Palestiniens qui vivent à quelques minutes de leur capital d'accéder à Jérusalem , dans le cadre de sa politique de séparation, comprenant le mur, déclaré illégal par la Cour internationale de Justice en 2004, et un régime strict de permis de résidence . Selon la Convention internationale contre l'apartheid dans les sports de 1985, « les contacts sportifs avec tout pays pratiquant l'apartheid dans les sports sanctionnent et renforcent l'apartheid » [Xiii]

Il n'est donc pas surprenant que le site web du marathon de Jérusalem parle de Jérusalem Est comme «habité surtout par d'anciens citoyens jordaniens» [xiv] présentant les Palestiniens comme des étrangers et non comme le peuple indigène de cette terre. Cette attitude est en accord avec la suppression de la présence historique des Palestiniens dans la ville y compris la vague en cours de démolitions de maisons palestiniennes à Silwan. Ceci afin de faire de ce quartier un « parc archéologique » et un «centre touristique» [xv] pour les colons extrémistes au détriment de la population palestinienne qui vit sous la peur permanente de harcèlements violents [xvi].

Le rapporteur spécial de l'ONU, Richard Falk, a commenté ce plan: «la loi internationale ne permet pas à Israël de détruire les maisons palestiniennes pour permettre la mise en place du projet du maire: un jardin ou quoi que ce soit d'autre». Il ajoute aussi que le plan «doit être vu dans le contexte de l'effort israélien systématique pour expulser les Palestiniens de Jérusalem-Est». Ceci arrive après des décennies de crimes israéliens comprenant l'effacement de plus de 500 villages palestiniens en 1948, la destruction du

quartier des Maghrébins dans la vieille ville en 1967 et plus récemment la profanation du cimetière historique de Ma'man Allah («Mamilla») de Jérusalem-Ouest dans le but de construire un soi-disant «Musée de la Tolérance». Les athlètes du marathon vont passer par tous ces sites.

À la lumière des avertissements adressés à New Balance et au groupe InterContinental Hotels , dont Crowne Plaza fait partie, et de leur parrainage répété du « Marathon de Jérusalem » cette année souligne leur insistance à vouloir profiter des violations des droits de l'homme. Le Comité national Palestinien Boycott Désinvestissement et Sanctions (BNC) appelle les gens de conscience du monde entier à boycotter et à désinvestir de New Balance et Crowne Plaza Hotels, ainsi qu'à lancer des campagnes concertées et bien coordonnées dans ce sens, pour les tenir responsables de leur complicité avec les violations graves du droit international par Israël.

Communiqué Secretariat du BNC :

<http://www.bdsmovement.net/2014/boycott-new-balance-and-crowne-plaza-over-their-sponsorship-of-apartheid-marathon-11845>

<http://www.bdsmovement.net/files/2014/03/BNC-NB-CPH-boycott-12-March14-final.pdf>

Lettre ouverte à Monsieur le Maire de Genevilliers

Et aux candidats aux élections municipales 2014, concernant les activités en Palestine de la société Veolia, par l'ATMF et le Comité France Palestine de Genevilliers.

Depuis une dizaine d'années, cette entreprise collabore

activement au développement de la colonisation israélienne dans les territoires palestiniens occupés.

Tout récemment encore, l'activité de Véolia a été dénoncée par le rapporteur spécial de l'ONU aux droits de l'homme en Palestine, Richard Falk ainsi que par l'ancien commissaire européen aux relations extérieures, Hans van den Broek.

Véolia est notamment impliquée dans :

- le tramway de Jérusalem reliant la partie israélienne de la ville aux colonies situées à l'Est.
- les lignes d'autobus reliant des colonies par des routes de contournement réservées aux Israéliens et interdites aux Palestiniens.
- la décharge de Tovlan avec toutes les nuisances pour les Palestiniens sans aucun service.
- le Traitement des eaux usées de la colonie de Modi'in Illit.

La colonisation d'un territoire occupé contrevient au même titre que les punitions collectives ou les déplacements de population, à la 4ème Convention de Genève. Elle rend caduque la solution de paix fondée sur la coexistence de deux Etats si l'on considère que le nombre de colons en Cisjordanie dépasse aujourd'hui 500 000 et qu'ils se sont déjà appropriés plus de 40%de terres palestiniennes.

En mettant son savoir-faire au service de la colonisation israélienne en Palestine, Veolia se fait le complice de violations du Droit International. Elle doit donc être sanctionnée, sur les plans juridiques et économiques, comme le demandent expressément, aussi bien Richard Falk que Hans van den Boeck.

Ne pas sanctionner serait éloigné un peu plus les espoirs de paix en Palestine.

Nous vous rappelons qu'à maintes reprises la ville de

Gennevilliers a su prendre des positions en faveur du respect du Droit international et des droits du peuple palestinien.

Nous agissons pour que la ville de Gennevilliers continue dans cette voie.

Le renouvellement du contrat avec Veolia devant être soumis à un appel d'offres en 2015, nous appelons les élus de Gennevilliers et les candidats aux élections municipales à ne pas renouveler le contrat avec Veolia au nom du respect des Droits de l'Homme en Palestine



ATMF, 26 rue Dupressoir

Comité France Palestine, 6 place Jules Guesde.



Pétition UAWC : Les agriculteurs thaïlandais et palestiniens ont besoin de votre soutien !

Union des comités du travail agricole, le 12 février 2014

Chers militants,

Les colonies israéliennes commettent des infractions extrêmes sur le plan humanitaire contre les agriculteurs palestiniens et internationaux en ce qui concerne leurs heures de travail, leurs conditions de travail et leurs salaires.

Aujourd'hui, il y a 24 600 travailleurs thaïlandais qui sont employés dans le secteur agricole en Israël et dans les colonies en Cisjordanie occupée. Les migrants thaïlandais travaillent de 8 à 18 heures par jour, avec un jour de congé par semaine pendant la morte-saison, leurs heures supplémentaires ne sont qu'en partie rémunérées, voire non rémunérées. Ils manipulent toutes sortes de produits chimiques sans aucune protection, même rudimentaire. En plus, les femmes, qui sont déjà une minorité parmi leurs collègues masculins, sont souvent utilisées par les colons comme bonnes ou « masseuses ».

Pour ce qui concerne les agriculteurs palestiniens, rien que dans la vallée du Jourdain, ils sont plus de 7000, dont 10 % sont des femmes et 10 % des enfants de moins de 16 ans, à travailler de façon permanente dans les colonies. Aucun de ces travailleurs n'a de contrat de travail et ils travaillent jusqu'à 18 heures par jour, grimant en haut des palmiers sans système de sécurité, manipulant des hormones, des pesticides et des engrais sans protection, même rudimentaire, à un rythme infernal. De toute évidence, les accidents de travail sont

fréquents qui, au mieux, les rendent handicapés pour toute leur vie, au pire, les tuent, tout cela pour un salaire moyen de 60 NIS par jour (nouveau shekel israélien, soit 12 euros cinquante centimes), et un peu moins encore pour les femmes.

Les agriculteurs, surtout les Palestiniens, sont contraints indirectement de travailler dans de telles conditions étant donné que leurs terres et leurs ressources leur ont été volées, et qu'ils n'ont aucun autre endroit pour travailler que les colonies israéliennes. Il est de notre devoir, en tant que personnes et organisations actives, de faire entendre la voix des agriculteurs et de défendre leurs droits clairement énoncés dans la déclaration internationale de la Via Campesina (<http://viacampesina.net/downloads/PDF/FR-3.pdf>), laquelle stipule que :

- les paysans et les paysannes ont le droit à l'intégrité physique et à ne pas être harcelés, expulsés, persécutés, arrêtés arbitrairement, et à ne pas être tués alors qu'ils défendent leurs droits ;
- les paysannes ont le droit d'être protégées contre la violence domestique (physique, sexuelle, verbale et psychologique) ;
- les paysans et les paysannes ont le droit de vivre dans la dignité ;
- les paysans et les paysannes ont le droit au niveau de santé physique et mentale le plus élevé possible ;
- les paysans et les paysannes ont le droit à un revenu satisfaisant pour subvenir pleinement à leurs besoins de base, pour eux-mêmes et leurs familles.

La première étape vers une protection et un soutien des agriculteurs est de dévoiler au monde entier quelles sont leurs conditions et ensuite de créer des groupes de pression actifs et forts pour peser sur les décideurs politiques et permettre aux agriculteurs de participer aux prises de décisions politiques, en vertu de la déclaration internationale de la Via Campesina, « les paysans et les

paysannes ont le droit de participer activement à l'élaboration des politiques, aux prises de décision, à la mise en œuvre et au contrôle de tout projet, programme ou politique affectant leurs territoires ».

Signez ce texte pour faire entendre la voix des agriculteurs en Palestine, quelle que soit leur nationalité, et faites-le connaître à travers le monde.

Soutien sur : <http://uawc-pal.org/ApplyMessage.aspx?ano=881>

En solidarité

Union des Comités du travail agricole (UAWC)

Gaza

Gaza Bo. Pox : 1301

Téléphone : 08-2879959

Fax : 08-2853075

info@uawc.net

Cisjordanie

Jerusalem Bo.Pox: 20338

Ramallah Bo.Pox: 279

Téléphone : Tel: 02-2980316

Fax : Fax: 02-2965545

info@uawc-pal.org

uawc@palnet.com

Union des comités du travail agricole :

<http://uawc-pal.org/articleen.aspx?ano=881>

Traduction : JPP pour Méhadrindégage

Donnez pour la campagne BDS France

La campagne BDS, Boycott-Désinvestissement-Sanctions, est la réponse citoyenne et non violente à l'impunité d'Israël. C'est une campagne de citoyenNEs, c'est à chacunE de s'en emparer pour affirmer son pouvoir d'opposition à l'apartheid pratiqué par Israël.

La campagne BDS France répond à l'appel de la société civile palestinienne qui nous demande d'imposer de larges boycotts et de mettre en application des initiatives de retrait d'investissement contre Israël tels que ceux appliqués à l'Afrique du Sud à l'époque de l'Apartheid. Ces mesures de sanction non-violentes devraient être maintenues jusqu'à ce qu'Israël respecte son obligation de reconnaître le droit inaliénable des Palestiniens à l'autodétermination et se conforme au droit international en :

- 1. Mettant fin à son occupation et à sa colonisation de toutes les terres arabes et en démantelant le Mur ;**
- 2. Reconnaisant les droits fondamentaux des citoyens arabo-palestiniens d'Israël à une égalité absolue ; et**
- 3. Respectant, protégeant et favorisant les droits des réfugiés palestiniens à revenir dans leurs maisons et propriétés comme stipulé dans la résolution 194 de l'ONU.**

La Campagne BDS a donc vocation à exercer une forte pression sur Israël par des actions citoyennes et par le biais de gouvernements respectifs.

En Israël même, une association « Boycott from Within » (boycott de l'intérieur), même très minoritaire, accomplit un précieux travail.

La campagne BDS France a connu de beaux développements en France depuis 2009. Mais nos moyens, notamment financiers,

sont insuffisants. Par ailleurs les officines sionistes ne cessent de nous poursuivre en justice afin de nous décourager et de nous étouffer financièrement.

Mais cela ne nous empêchera pas de poursuivre notre solidarité avec le peuple palestinien, à l'image du mouvement qui avait contribué à mettre fin à l'apartheid en Afrique du Sud. La campagne BDS contre la politique de colonisation, d'apartheid et d'épuration ethnique de l'État israélien continuera de progresser contre vents et marées.

Une particularité de la campagne BDS en France est que, contrairement à d'autres pays dans lesquels la justice est moins répressive sur cette question, elle se poursuit sous la pression de poursuites judiciaires.

Il s'agit aussi de faire avancer la campagne en organisant et en participant à davantage d'événements afin de faire connaître la campagne et d'élargir notre base, de développer nos outils existants et de pouvoir en créer de nouveaux et d'augmenter notre visibilité par des actions et des activités plus larges.

Pour toutes ces raisons la campagne BDS France a besoin de votre soutien financier. En dehors de la cotisation annuelle des organisations membres de la campagne BDS France, nous ne pouvons compter que sur le soutien financier des militants et des citoyenNEs qui souhaitent soutenir la cause du peuple palestinien et l'appel au BDS.

Vous pouvez nous financer de différentes manières, à savoir:

– [Don mensuel régulier](#) (En faisant le choix du don régulier, vous nous permettez de mieux planifier le développement de la campagne ainsi que nos actions. De plus la gestion d'un virement est plus légère pour nous que la gestion d'un chèque.)

– Don en ligne (par Paypal) : utiliser le module instantané

en haut à droite de cette page

– [Don par virement](#)

– [Don par chèque](#)

Si vous souhaitez que votre don finance spécifiquement les procès merci de l'indiquer au dos de votre chèque ou par email s'il s'agit d'un don par virement.

Merci de faire circuler ce message autour de vous le plus largement possible.

Nous comptons sur vous !

Très solidairement,

La campagne BDS France

www.bdsfrance.org